

# Nitrile complete

Les instructions ci-dessous doivent être utilisées conjointement avec les informations détaillées sur l'emballage

## Description du produit

Gants de protection en nitrile, non poudrés ou poudrés, non stériles à usage unique.  
 Matière première : Nitrile  
 Surface externe : Micro-structuré au bout des doigts polymérisé et chloré.  
 Manchette : Lisse  
 Couleur : Lavande  
 Forme : Ambidextre, s'adapte à chaque main  
 Tailles : **S(6/7), M(7/8), L(8-9), XL(9-10)**  
 AQL : 0,65  
 Quantité dans l'emballage : 10 pcs. par boîte, 10 boîtes par carton  
 Durée de conservation : 3 ans pour les gants non poudrés, à partir de la date de fabrication.


## Conditions de stockage

Il est recommandé de stocker les gants dans un endroit sec à une température comprise entre +5 et +35 degrés. Ne pas exposer au soleil ni à la lumière fluorescente.

Conservez les gants à une distance minimum de 1,0 m de toute source de chaleur, de feu, des sources d'ozone et d'ignition.

Ne pas conserver à proximité directe de solvants, huiles, carburant et lubrifiants

## Contact alimentaire

Les gants portent le symbole de contact alimentaire  et sont conformes aux exigences du règlement n° (UE)10/2011 du règlement (CE) n° 1935/2004 et du règlement européen CE n° 2023/2006 sur les bonnes pratiques de fabrication. Ces gants conviennent à la manipulation de tous types d'aliments et ont passé le test de migration globale selon EN 1186

Conditions de test (testé 1h à 40°)	Résultat de l'analyse (mg/dm <sup>2</sup> )	Résultat du test (limit < 10mg/dm <sup>2</sup> )
3% acide acétique	1.4	Pass
10% éthanol	<1.0	Pass
Isooctane	<1.0	Pass

## Classification MDR et conformité

Les gants sont classés comme équipement de protection individuelle (EPI) et médicale classe I selon l'annexe VIII du règlement (UE) 2017/745 et conforme aux normes EN 455-1:2000, EN 455-2:2015, EN 455-3:2015, EN 455-4:2009, EN ISO 15223-1:2016, EN 1041:2008+A1:2013



## Classification des EPI et conformité

Ces gants sont classés EPI de catégorie 3 d'équipements de protection individuelle (EPI). Equipement selon l'annexe I du règlement 2016/425 et se conforme aux normes EN 420:2003+A1:2009, EN ISO 374-1:2016 (Type C), EN 374-2:2014, EN 16523-1:2015, EN374-4:2013, EN ISO 374-5:2016.

## Champs d'utilisation

Ce sont des gants d'examen médicaux et équipement de protection individuelle (EPI) catégorie III non stériles à usage unique, destinés à être utilisés dans le milieu médical pour protéger des contaminations le patient et l'utilisateur. Prévus pour les examens médicaux de diagnostic et thérapeutique, pour manipuler du matériel contaminé à des fins médicales.

Leur conception et leur étiquetage correspondent aux exigences de la réglementation Européenne 2017/745 sur les dispositifs médicaux et le règlement 2016/425 sur l'équipement de protection individuelle (EPI).

## Conditions d'utilisation

Bien se sécher les mains avant utilisation, bien inspecter les gants pour tout défaut ou imperfection. Si les gants sont perforés ou déchirés, veuillez les remplacer immédiatement.

Ne pas réutiliser un gant usagé, cela peut entraîner une réaction inflammatoire ou des dommages plus graves.

Ne pas utiliser près d'une source de chaleur ou avec des outils tranchants.

Ces gants ne sont pas conçus pour une utilisation lors de travaux de soudure, chocs électriques, les rayonnements ionisants ou le gel.

Il est recommandé de vérifier que les gants conviennent à l'utilisation prévue, car les conditions sur le lieu de travail peuvent différer de celles du test, selon la température, l'abrasion et la dégradation.

Suite à d'éventuelles dégradations lors de leur utilisation, les gants peuvent offrir moins de résistances au danger chimique en raison de changements dans les propriétés physiques.

## Précautions

Certains gants peuvent contenir des composants connus pour être une cause possible d'allergies. Pour les personnes sensibles qui pourraient développer une irritation et/ou une réaction allergique de contact, retirer immédiatement les gants et consulter un médecin.

## Réglementation

Les gants usagés peuvent être contaminés par des produits ou substances contagieuses ou dangereuses, ils doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Les gants doivent être ensevelis ou incinérés dans des conditions contrôlées.

